

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **2026-02** intitulé « **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2026-01 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) afin d'ajouter le cadre réglementaire du Quartier Vertuose** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30** à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les modifications qui seront apportées au règlement de zonage et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

Résumé du projet :

Modifier le règlement de zonage 2017-03 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2026-01 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) afin d'ajouter le cadre réglementaire du Quartier Vertuose.

Claudia Gagnon
Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho Express, édition du 15 mai 2026)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PRIME**

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-04

Ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2017-04 de manière à réduire la largeur minimale de l'emprise des rues locales.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Prime a adopté en date du 13 septembre 2017, le règlement numéro 2017-04 portant sur le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Prime, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 20 février 2018, le règlement de lotissement numéro 2017-04 de la Municipalité de Saint-Prime est entré en vigueur suite à l'émission par la MRC du Domaine-du-Roy du certificat de conformité numéro 91035-RL-01-02-2018;

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) permet à la Municipalité de Saint-Prime de modifier son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prime l'adoption du présent projet de règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le processus de modification du règlement de lotissement débute par l'adoption par le conseil de la Municipalité de Saint-Prime d'un projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2026;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au règlement de lotissement doit être soumis à la consultation publique le 2 juin 2026, à 18h30, à la salle du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte par résolution le présent projet de règlement numéro 2026-04 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATION RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Le règlement de lotissement est modifié de manière à :

1. Modifier à l'article 15 «**Largeur de l'emprise**» du chapitre III «**Dispositions administratives**» la largeur de l'emprise des rues locales :

- **Rues locales** **12,0 mètres ;**

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Marie-Noëlle Bhérier
Mairesse

Claudia Gagnon
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Avis de motion donné le 11 mai 2026
Projet de règlement adopté le 11 mai 2026
Règlement adopté le
En vigueur le
Publié le

PROJET